

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 22

Paragraphe 0.5.1

Le câblage interne d'un luminaire doit être conforme aux prescriptions du paragraphe 5.3

NOTE – Ceci n'exclut pas l'utilisation de câbles normalisés.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 23

Subclause 0.5.1

Internal wiring of a luminaire shall comply with the requirements of subclause 5.3.

NOTE – This does not exclude the use of standardized cables.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

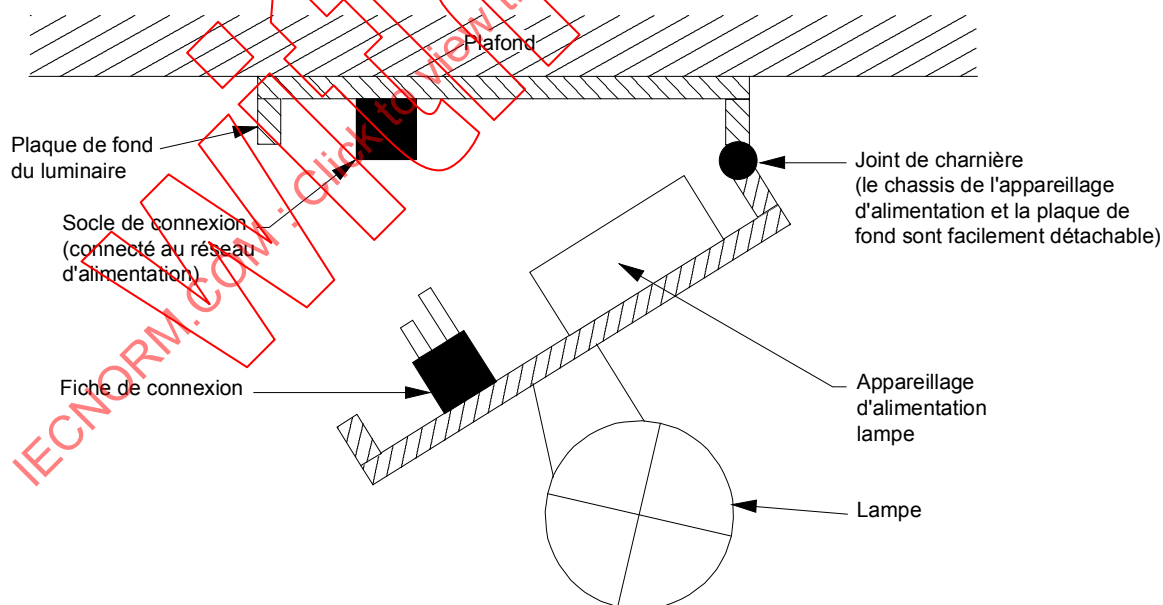
FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Pages 38 et 46

Paragraphe 1.2.55 et 3.2

La figure FI 03 décrit le système de contact électromécanique, tel qu'il est défini dans le paragraphe 1.2.55. Les prescriptions des paragraphes 4.11.6 et 7.2.1 s'appliquent comme telles.

En effet, dans la situation décrite, la plaque de fond et le châssis de l'appareillage d'alimentation sont uniques et non interchangeables: la plaque de fond n'a pas besoin d'être marquée avec le courant nominal de la connexion électrique, comme spécifié dans le paragraphe 3.2.



IEC 871/97

Figure FI 03 – Système de contact électromécanique avec connexion fiche/socle

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

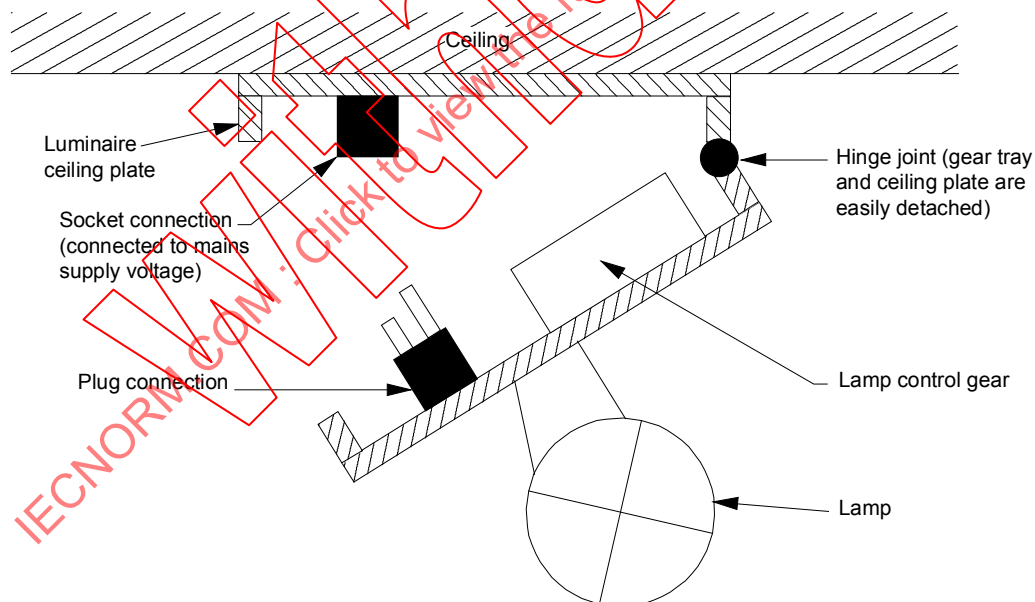
INTERPRETATION SHEET

Pages 39 and 47

Subclauses 1.2.55 and 3.2

Figure IS 03 describes an electro-mechanical contact system as defined in subclause 1.2.55. As such the requirements of subclauses 4.11.6 and 7.2.1 apply

Because, in the situation described, the base and gear tray are unique and non-interchangeable, the base plate does not require marking with the rated current of the electrical connection, as specified in subclause 3.2.



IEC 871/97

Figure IS 03 – Electro-mechanical contact system with plug/socket connection

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 72

Paragraphe 4.12.1

Les vis utilisées pour assurer la continuité de terre, par exemple les vis de fixation pour les ballasts ou autres composants, doivent être conformes à la prescription du premier alinéa du paragraphe 4.12.1, car au moins une vis retenant le ballast, s'il est concerné, aura une fonction mécanique ou électrique.

Changer la vis retenant le ballast n'est pas considéré comme de l'entretien.

Luminares –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 73

Subclause 4.12.1

Screws used to provide earthing continuity, e.g. fixing screws for ballasts and other components, shall comply with the requirement in the first paragraph of subclause 4.12.1 as far as the ballast is concerned as at least one screw retaining the ballast will have a mechanical and electrical function.

Changing the screw retaining the ballast is not considered to be maintenance.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 72

Paragraphe 4.12.1

Pour les dispositifs d'arrêt de traction, il est possible d'utiliser des vis en matériau isolant s'appuyant directement sur le câble ou cordon car le remplacement de telles vis n'est pas considéré comme une opération de maintenance.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 73

Subclause 4.12.1

Screws of insulating material used in cord anchorages can be accepted bearing directly on the cable or cord as replacement of such screws is not regarded as maintenance.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 116

Paragraphe 8.2.1

La deuxième phrase du second alinéa du paragraphe 8.2.1 déclare: «La protection doit être maintenue après l'enlèvement de toutes les parties qu'il est possible d'enlever à la main, à l'exception des lampes ...»

L'emploi d'un bloc de jonction, du type bouton-poussoir, sans utiliser une partie couvrante, n'est pas exclu par la présente prescription. Cela est possible puisque des actions spécifiques sont exigées, dans le but de dégager le câblage de ces blocs.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 117

Subclause 8.2.1

The second sentence of the second paragraph of subclause 8.2.1 states “Protection shall be maintained after removal of all parts which can be removed by hand, except lamps ...”.

The use of push-button type terminal blocks without the use of a cover is not precluded by this requirement. This is possible as some specific actions are required in order to release wiring from these blocks.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 118

Paragraphe 8.2.3

Il n'y a aucune évidence qu'en utilisation normale les lampes halogènes à deux extrémités deviennent défilantes, en rendant le filament accessible, par conséquent dans un luminaire de Classe II il n'est pas nécessaire de prévoir un écran isolant entre la lampe et un réflecteur métallique.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 119

Subclause 8.2.3

There is no evidence that during normal use double-ended halogen lamps will fail in a manner that would expose the filament, and in a Class II luminaire they do not require an insulating barrier between the lamp and a metal reflector.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 120

Paragraphe 8.2.7

Le paragraphe 0.4.2 prescrit que les essais de la CEI 60598-1 doivent être effectués avec une lampe dans le circuit, sauf indication contraire. Dans le cas du paragraphe 8.2.7 la lampe doit être dans le circuit, lorsque la mesure de la tension du condensateur de compensation est effectuée, si cela conduit à un résultat plus défavorable.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 121

Subclause 8.2.7

Subclause 0.4.2 requires that, unless otherwise specified, the tests of IEC 60598-1 shall be conducted with the lamp in circuit. In the case of subclause 8.2.7 the lamp shall be in circuit when measurement is made of the voltage from the compensation capacitor, if it leads to a more onerous result.

Luminaire –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 172

Paragraphe 13.2

L'essai de pression à la bille ne doit pas être effectué sur les parties en plastique d'un luminaire assurant une isolation supplémentaire.

Luminaires –

Part 1: General requirements and tests

INTERPRETATION SHEET

Page 173

Subclause 13.2

The ball pressure test does not have to be applied to plastic parts of a luminaire which provide supplementary insulation.

Luminaire –

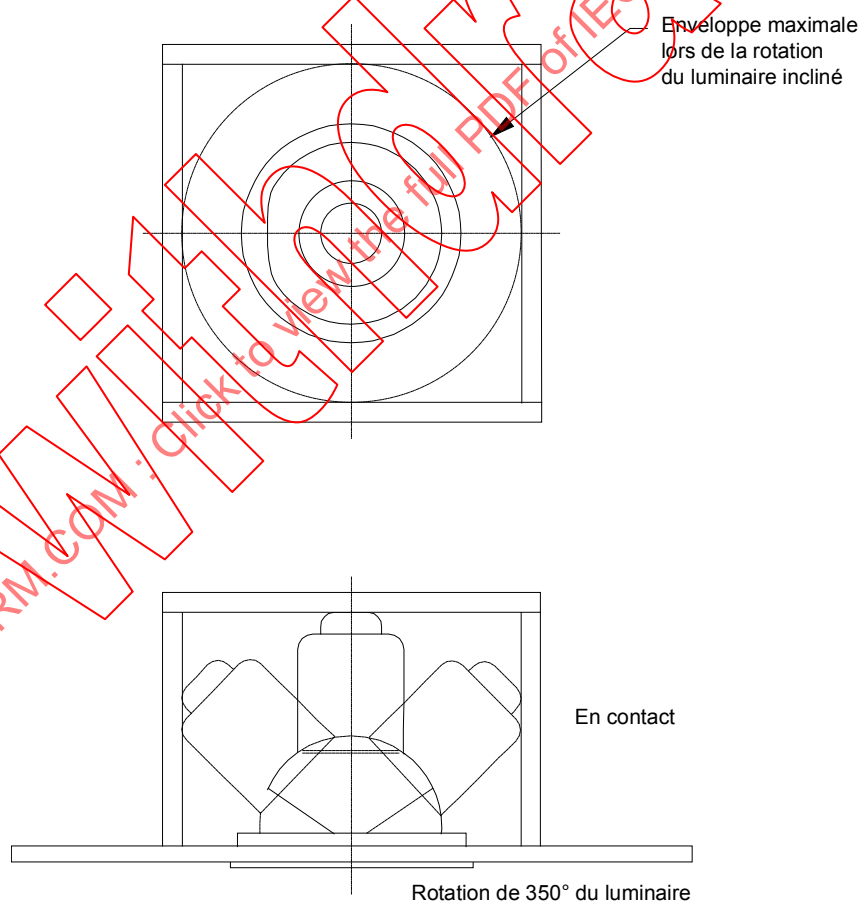
Partie 1: Prescriptions générales et essais

FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 266

Annexe D

La figure IS 10 illustre les dimensions de la boîte d'essai convenant pour un luminaire réglable suivant deux axes, et qui par conséquent nécessite un espace dans le plafond pour le réglage.



IEC 872/97

**Figure IS 10 – Dimensions de la boîte d'essai pour les marquages F et F
(plafonds isolants) convenant pour un luminaire réglable**